

33/ 10°) Répartition d'une subvention de 1 070 000 Frs CFA entre divers clubs sportifs de la Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Dans sa séance du 17 Février 1970, le Conseil Municipal vota une subvention de 1 070 000 Frs CFA pour les clubs sportifs de la Ville.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter la répartition ci-après :

a) SUBVENTION AUX CLUBS DE FOOT-BALL DE LA VILLE

SS Patriote.....	40 000 Frs
" Surprise.....	40 000
" Escadrille.....	40 000
" Franco.....	40 000
" Juniors Dionysiens.....	40 000
" Réal Saint-Jacques.....	40 000
" Les Poussins.....	40 000
" Tamoul.....	40 000
	<hr/>
	320 000
b) CLUB CYCLISTE (A.S.C.D.).....	200 000
c) JUDO-CLUB.....	100 000
d) CLUB SPORTIF DE SAINT-DENIS.....	450 000
	<hr/>
	1 070 000.
	<hr/>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
le 20. Juin le 10^e juillet
1970.

P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vogrean.